

— monsieur Richard Cloutier, président et chef de la direction, Accélérateur Ecofuel;

— madame Nancy Déziel, directrice générale, Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc.;

— monsieur François Gagnon, professeur titulaire, Département de génie électrique, École de technologie supérieure;

— monsieur Serge Vézina, directeur Service structure, bâtiment et projets spéciaux, Le Groupe S.M. International inc.;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Simon Barnabé, professeur, Département de chimie, biochimie et physique, Université du Québec à Trois-Rivières, en remplacement de monsieur Louis Fortier;

— madame Malika Habel, directrice générale, Collège de Maisonneuve, en remplacement de madame Claire Boulé;

— monsieur Peter Grutter, directeur, Département de physique, Faculté des sciences, Université McGill, en remplacement de madame Pascale Biron;

— madame Michèle Marcotte, directrice, recherche, développement et technologies, Centre de recherche et de développement d'Ottawa, Agriculture et Agroalimentaire Canada, en remplacement de madame Duygu Kocaefe;

— monsieur Yves Mauffette, professeur, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal, en remplacement de monsieur Jacques Beauvais;

— madame Nathalie Quirion, présidente-directrice générale, Parc technologique du Québec métropolitain, en remplacement de monsieur Luc St-Arnault;

— madame Madison Rilling, étudiante au doctorat, Département de physique, de génie physique et d'optique, Université Laval, en remplacement de madame Madalina Surcel;

QUE madame Frédérique-Myriam Villemure, directrice du soutien aux organisations, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, soit nommée observatrice auprès du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, en remplacement de monsieur Jean Belzile;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65301

Gouvernement du Québec

Décret 658-2016, 6 juillet 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur qui se tiendra le 8 juillet 2016

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto (Ontario), le 8 juillet 2016, une rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, dirige la délégation québécoise lors de la Rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur qui se tiendra le 8 juillet 2016;

QUE la délégation québécoise, outre le ministre, soit composée des personnes suivantes :

— Monsieur Philippe Dubuisson, sous-ministre associé aux politiques économiques, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Madame Marie-Andrée Marquis, représentante du commerce intérieur, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Madame Valérie Côté, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,

JUAN ROBERTO IGLESIAS

65302

Gouvernement du Québec

Décret 659-2016, 6 juillet 2016

CONCERNANT une modification au Programme d'appui au développement des attraits touristiques

ATTENDU QUE, le gouvernement a approuvé le Programme d'appui au développement des attraits touristiques par le décret numéro 577-2012 du 6 juin 2012, modifié par le décret numéro 191-2013 du 13 mars 2013;

ATTENDU QUE le Plan économique du Québec de mars 2016 prévoit l'élargissement du Programme d'appui au développement des attraits touristiques afin de soutenir les efforts de diversification et de développement de l'offre touristique québécoise;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de modifier le Programme d'appui au développement des attraits touristiques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et de la ministre du Tourisme :

QUE la modification au Programme d'appui au développement des attraits touristiques, dont le texte est annexé au présent décret, soit approuvée.

Le greffier du Conseil exécutif,

JUAN ROBERTO IGLESIAS

MODIFICATION AU PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ATTRAITS TOURISTIQUES

Loi sur Investissement Québec
(chapitre I-16.0.1, a. 23)

Le Programme d'appui au développement des attraits touristiques, approuvé par le décret numéro 577-2012 du 6 juin 2012, modifié par le décret numéro 191-2013 du 13 mars 2013, est modifié par la suppression, à la fin, de la phrase suivante : « Un maximum de 60 % du montant total accordé sera dédié aux prêts et 40 % aux garanties de prêt. »

65303

Gouvernement du Québec

Décret 660-2016, 6 juillet 2016

CONCERNANT l'octroi d'une aide financière maximale de 3 700 000 \$ au Leading English Education and Resource Network (LEARN) pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017

ATTENDU QUE l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2014-2015 à 2017-2018 a été approuvée par le gouvernement par le décret n^o 240-2015 du 25 mars 2015;

ATTENDU QUE Leading English Education and Resource Network (LEARN) est un partenaire majeur pour le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de rendre des services au réseau scolaire de la langue minoritaire du Québec;

ATTENDU QUE le Plan stratégique du Leading English Education and Resource Network (LEARN) 2013-2018 est un projet prévu dans le Plan d'action du Québec relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2014-2015 à 2017-2018 qui fait partie intégrante de cette entente;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2^o de l'article 1.3 de la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (chapitre M-15), le ministre peut notamment accorder, aux conditions qu'il croit devoir fixer, une aide financière sur les sommes mises à sa disposition à cette fin;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaite conclure une entente avec Leading English Education and Resource Network (LEARN) afin de lui verser une aide financière maximale de 3 700 000 \$ pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017;